



**Bureau
d'Etude
du Littoral**

**GROUPE
LAUTARD**

FORMATION AU METIER DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

PREPARATION A LA CERTIFICATION



12.2012

Sommaire

Les qualités requises.....	4
Les revenus.....	4
Le centre de formation.....	5
Fin du cursus.....	6
Deux formations.....	7
La formation classique.....	8
La formation mixte.....	9
Les pré requis.....	10
Coût.....	11
Financement.....	11
Inscription.....	11

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net

Le métier de diagnostiqueur immobilier

C'est un métier technique, de terrain, enrichissant et valorisant. Autant adapté à l'indépendant qu'au salarié.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, les diagnostiqueurs immobiliers ont l'obligation d'être certifiés pour la réalisation des diagnostics techniques obligatoires liés à la vente ou la location de biens immobiliers : performance énergétique, gaz, électricité, plomb, termite, amiante.

Les qualités requises

Un bon diagnostiqueur immobilier doit :

- ✓ être autonome, disponible et réactif,
- ✓ être observateur et capable d'analyse,
- ✓ maîtriser l'outil informatique,
- ✓ capable d'établir de bonnes relations avec les différents interlocuteurs (clients, agences immobilières, notaires...)

Les revenus

La rémunération observée d'un salarié est d'environ 1500 / 2000 € net et peut atteindre pour les plus confirmés jusqu'à 3 000 €.
Les revenus d'un indépendant peuvent aller bien au delà.

Le centre de formation

Le Bureau d'Etude du Littoral est enregistré auprès du Préfet de la Gironde sous le n° 72330778633. Noté Centre Excellence par emagister.fr.

L'école délivre une formation de qualité, complète, qui est la transmission d'une expérience de 12 ans de métier et de près de 5000 dossiers réalisés.

L'enseignement est volontairement confidentiel puisque le nombre de stagiaires est de huit maximum, ce qui permet une qualité de travail optimale.

Les cours sont conçus par Philippe Lautard, 56 ans, homme du bâtiment exerçant dans les diagnostics depuis le 15 juin 1999, date de création du métier de diagnostiqueur.

Sa formation école est la gestion d'entreprise avec spécialisation marketing à l'École de la Chambre de Commerce de Bordeaux. S'ensuivront 20 années en tant que grossiste, négociant de matériaux et gestionnaire de chantiers dans l'entreprise familiale.

1999 : Création de l'activité diagnostic.

2001 : Expert certifié CTBA

2005 : Secrétaire National de l'UNECTPI et Président de la commission amiante.

2007 : Examineur pour le compte de SGS.

2008 : Création de l'Ecole de formation.

Concepteur et éditeur du logiciel DTIMMO depuis 2004.

Les plus de cette formation

- ✓ **une formation complète délivrée par des professionnels hautement expérimentés,**
- ✓ **une formation confidentielle : huit élèves maximum par session,**
- ✓ **une assurance d'obtenir la certification,**
- ✓ **un suivi après la formation : réponses aux questions, accès au blog et à la zone privée du site internet.**

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net

Fin du cursus

Certification

Vous êtes en pleine connaissance et préparé à réussir la certification.

Technique métier

Vous avez acquis les fondamentaux du métier de diagnostiqueur immobilier. Vous avez appréhendé la culture du milieu de l'immobilier et du bâtiment en général.

Pour chaque diagnostic, vous avez développé :

- ✓ la connaissance théorique minimale,
- ✓ la mission (textes et normes), ce que vous devez faire,
- ✓ le terrain, le fond,
- ✓ le rapport, la forme,
- ✓ la connaissance poussée pour l'obtention de la certification.

Vous êtes capable de réaliser un diagnostic complet : de la prise de commande à la réalisation du rapport sous informatique en passant bien sûr par le constat terrain.

Technique commerciale

Vous savez prospecter et conserver vos clients.

Les outils marketing vous ont été fournis : site web, plaquette, carte de visite, publicités, outils informatiques...

Gestion

Vous avez acquis les bases de la gestion d'entreprise et possédez une importante base de données : outils, fournisseurs, certificateurs, assurances, veille juridique...

Deux formations

Afin de s'adapter à tout un chacun, nous avons développé deux méthodes de formation :

- ✓ Classique : durée cinq semaines en nos locaux.
- ✓ Mixte : deux jours en nos locaux et deux à quatre mois par correspondance.

Les deux méthodes mènent à l'objectif. Les variables sont le coût, l'effort et le temps. Novice ou initié au monde du bâtiment, les techniques des diagnostics s'apprennent mais l'effort d'assimilation est important.

Le déroulement du calendrier d'une session tient compte de ce facteur afin de bien intégrer les connaissances au fur et à mesure.

Tronc commun

Généralités sur la construction. Maîtrise des diagnostics : réglementation, méthodologie et réalisation des rapports. Gestion. Technique commerciale. Préparation aux examens de certification.

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| 1. Le métier | 8. Amiante |
| 2. Les outils | 9. Termite |
| 3. Informatique | 10. Plomb |
| 4. Connaissance du bâtiment | 11. Gaz |
| 5. Les diagnostics. Généralités | 12. Électricité |
| 6. Métré loi Carrez | 13. État des risques |
| 7. Énergie | 14. Votre entreprise |

Détail dans le document «Programme».

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net

La formation classique

Avantage d'une formation rapide, échanges constructifs avec des professionnels, réalisation de missions réelles ou simulées. L'effort d'assimilation est important car concentré sur cinq semaines.

Organisation

Les sessions ont lieu sur Arcachon ou sur la Teste, desservis par autoroute et TGV.
Les dates sont définies sur notre site : www.formation-dti.fr

Moyens mis en œuvre

Les cours sont développés en salle équipée en informatique, maquettes grandeur réelles et échantillons nécessaires au sujet. Ils sont fournis dans 3 classeurs (env. 900 pages) et sur support informatique.
Les normes et textes sont accompagnés d'ouvrages techniques spécialisés.
Des films et de nombreuses photographies complètent l'enseignement.
Des missions réelles sont réalisées avec saisie des rapports.
Le logiciel DTIMMO est fourni jusqu'à la certification.

Programme

Tronc commun + mise en situation. Durée : 25 jours : 20 sur site, 5 chez soi.

Validation

Les procédures d'appréciation des résultats sont concrétisées par des tests de contrôle de connaissances :

- ✓ Un premier contrôle « blanc » est effectué après étude des six diagnostics sous forme de QCM de 30 questions.
- ✓ Le contrôle final des connaissances est effectué en fin de session sous forme de QCM de 180 questions.

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire.

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net

La formation mixte

Avantage d'un moindre coût, effort d'assimilation lissé durant deux à quatre mois, échanges avec des professionnels, réalisation de missions réelles ou simulées.

Organisation

Phase 1. Deux jours en nos locaux. Visu des cours. Mise au point de l'action.

Phase 2. Par correspondance durant 2 à 4 mois. Tous les lundis de chaque semaine vous recevez par voie électronique le cours programmé. Il vous appartient de l'imprimer et de le classer. Le même jour, le QCM relatif au diagnostic étudié la semaine précédente est aussi expédié et doit être retourné par courriel 40 mn maximum après ouverture. Une mission réelle reconstituée est à réaliser avec saisie du rapport.

Moyens mis en œuvre

Les cours sont développés en salle équipée en informatique, maquettes grandeur réelles et échantillons nécessaires au sujet.

Les normes et textes sont fournis accompagnés d'ouvrages techniques spécialisés. Des films et de nombreuses photographies livrés sous format informatique viennent appuyer les cours.

Le logiciel DTIMMO est fourni jusqu'à la certification.

Programme

Tronc commun + mise en situation. Durée : 2 à 4 mois + 2 jours en nos locaux.

Validation

Les procédures d'appréciation des résultats sont concrétisées par des tests de contrôle de connaissances :

- ✓ Phase 1. Un premier contrôle « blanc » est effectué après étude des six diagnostics sous forme de QCM de 30 questions.
- ✓ Phase 2. Le contrôle final des connaissances est effectué en fin de session sous forme de QCM de 180 questions.

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée au stagiaire.

Les pré requis

Depuis le 1er février 2012 et sous la pression des médias, les pouvoirs publics imposent un pré requis lors de la présentation à la certification.

Il est aussi défini deux niveaux de certification par rapport aux missions.

Certification niveau 1

Missions	Cadre	Pré requis
Termites	Vente	Aucun
Amiante	Vente et DTA	Aucun
Plomb	Vente et location (CREP)	Aucun
DPE	Vente individuel et location	BAC+2 ou (1) ou 3 ans d'expérience bâtiment
Gaz	Vente	Aucun
Electricité	Vente	Aucun

(1) : un titre professionnel ou une certification de qualification professionnelle de niveau équivalent sont acceptés en remplacement du diplôme .

Certification avec mention

Missions	Cadre	Pré requis
Amiante	Démolition Contrôle après travaux	BAC+2 et 5 ans d'expérience
Plomb (DRIPP)	Mission « Préfet » Contrôle après travaux	Aucun
DPE	Tous bâtiments	BAC+2 ou VAE et 3 ans d'expérience bâtiment

Note : les missions relevant de la mention sont relativement marginales.

Coût

		Formation	Formation + certification 5 modules	Formation + certification 6 modules
Formation classique	HT	5 900.00 €	7 400 €	7 700 €
	TTC	5 900.00 €	7 694 €	8 053 €
Formation mixte	HT	3 500.00 €	5 000 €	5 300 €
	TTC	3 500.00 €	5 294 €	5 683 €

Grille étoffée sur www.formation-dti/budget

5 modules : termites, amiante, énergie, gaz, électricité – module 6 : plomb.

Note : pour l'utilisation de la machine plomb, l'entreprise doit avoir une personne compétente en radioprotection. Cette formation très spécifique de 8 jours a un coût de l'ordre de 2000 € HT.

Notre société, enregistrée auprès de la Préfecture, est à ce titre, exonérée de TVA.

Financement

La formation peut être en tout ou partie financée par certains organismes (FONGECIF, OPCA, Pôle Emploi, Conseils Régionaux, etc...). Les conditions étant évolutives, il convient de consulter notre site ou de nous contacter par téléphone ou courriel.

Les fonds peuvent nous être versés directement par l'organisme financier.

Inscription

Le dossier de candidature doit nous être adressé par poste. Ces documents sont définis dans une fiche délivrée sur demande.

Après validation, notre service administratif vous fera parvenir un devis et un contrat de formation ainsi que les documents nécessaires pour votre éventuel organisme financier.

La candidature est validée à réception du contrat et de l'acompte correspondant.

A noter que le nombre de stagiaires étant limité, des dossiers validés peuvent être refusés si la session est complète au moment de la réception de vos documents.

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net

Notes

tél : 05.57.73.64.16
www.formation-dti.com
courriel : 735@laposte.net